

Actualités PNNS et PO est votre nouvelle feuille d'information sur la mise en œuvre du Programme national nutrition santé 2011-2015 et le plan obésité 2010-2013. Largement diffusée par voie électronique aux multiples acteurs qui inscrivent leur action dans le cadre de ces plans gouvernementaux, ces actualités vous informeront au fil de l'eau sur les actions principales initiées au niveau national. N'hésitez pas à relayer cette feuille électronique vers vos contacts inscrits dans une démarche d'intervention en nutrition, vers la population et/ou les professionnels.

■ Lancement conjoint du Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2011-2015 et du Plan Obésité (PO) 2010-2013

Mme Nora Berra, secrétaire d'Etat à la Santé, a présenté le 20 juillet 2011 au Conseil des Ministres le PNNS 2011-2015 et le Plan Obésité 2010-2013 voulus par le Président de la République. Le **PNNS** s'appuie sur l'expérience et les acquis des dix dernières années : un cadre de référence, de nombreux outils et mécanismes incitatifs, servant de support à une multitude d'actions sur l'ensemble du territoire. Il a permis la mobilisation de nombreux acteurs (ministères, élus locaux, professionnels des domaines de la santé, de l'activité physique, de l'éducation ou du domaine social, acteurs économiques et associatifs). Le PNNS 2011-2015 prolonge, précise et amplifie la dynamique existante. Le **Plan obésité** complète le PNNS notamment l'organisation du dépistage et de la prise en charge des patients obèses ainsi que par une dimension importante de recherche.

Fruit d'un long processus d'élaboration collective, le PNNS 2011-2015 et le PO 2010-2013 constituent les deux piliers de la politique nutritionnelle inscrite dans une stratégie interministérielle. Dans leur conception et leur gouvernance, ils assurent le lien avec d'autres plans et programmes gouvernementaux et notamment : le programme national pour l'alimentation, le plan national santé environnement, le plan santé des écoliers, le plan cancer, le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques.

(Les textes complets des programmes sont consultables en ligne sur <http://www.sante.gouv.fr/plan-obesite.html> et <http://www.sante.gouv.fr/programme-national-nutrition-sante-2011-2015.html>)

■ Programme national nutrition santé 2011-2015

Le PNNS maintient l'objectif général « améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : « la nutrition ». La nutrition prend en compte l'activité physique et les multiples dimensions biologique, sociale et culturelle de l'alimentation. Il aborde la nutrition-santé de façon globale sous l'angle de la promotion de la santé et de la prévention des diverses pathologies liées à la nutrition. Il porte un accent particulier sur les questions d'inégalités sociales de santé en nutrition et sur la dénutrition. Les objectifs quantifiés de ce PNNS ont été définis par le Haut Conseil de la santé publique sur la base de l'évaluation réalisée en 2009-2010. Ils sont regroupés en 4 domaines : la réduction de la prévalence de surpoids et obésité ; l'amélioration des pratiques alimentaires et des apports nutritionnels ; l'augmentation de la pratique d'activité physique et la diminution de la sédentarité et la réduction de la prévalence des pathologies nutritionnelles.

Le PNNS formule douze principes représentant le cadre fondamental pour le développement des mesures et des actions. A tous les niveaux (national, régional et local), ils constituent une référence permanente pour juger la pertinence et la cohérence des programmes et actions mis en œuvre.

Ce 3^{ème} volet est mis en œuvre autour de 4 axes et un volet transversal (21 mesures, 45 actions et 129 sous-actions) :

- **Axe 1** : Réduire par des actions spécifiques les inégalités sociales de santé dans le champ de la nutrition au sein d'actions générales de prévention (5 mesures, 13 actions)
- **Axe 2** : Développer l'Activité Physique et Sportive (APS) et limiter la sédentarité (2 mesures, 6 actions)
- **Axe 3** : Organiser le dépistage et la prise en charge du patient en nutrition. Diminuer la prévalence de la dénutrition (4 mesures, 9 actions)
- **Axe 4** : Valoriser le PNNS comme référence pour les actions en nutrition ainsi que l'implication des parties prenantes (4 mesures, 8 actions)
- **Volet transversal « Formation, Surveillance, Evaluation et Recherche »** (6 mesures, 9 actions) :
 - o Contribuer à l'orientation de la formation en nutrition et santé publique
 - o Maintenir les outils nationaux de surveillance nutritionnelle et créer les outils nouveaux indispensables par la mise en œuvre d'études en population
 - o Clarifier les enjeux, les intérêts, les besoins, les méthodes d'évaluation

■ **Plan obésité 2010-2013**

Le plan obésité réunit en un ensemble coordonné, une série de mesures et d'actions articulées autour de 4 axes. Il comprend 4 axes, 23 mesures :

- **Axe 1** : Sous l'égide des ARS, il s'agit d'organiser les filières de soins, les coordinations territoriales, et adapter les équipements dans un but d'accessibilité, de lisibilité et de cohérence dans la gradation des soins (du médecin traitant au spécialiste, à l'accueil en établissement de santé et de soins de suite et de réadaptation) (10 mesures, 14 actions)
- **Axe 2** : Mobiliser les partenaires de la prévention en étroite relation avec le PNNS 2011-2015, le programme national pour l'alimentation (PNA) et le programme Education santé (PES) (actions du PNNS, du PNA, du PES, 7 actions spécifiques)
- **Axe 3** : Prendre en compte les situations de vulnérabilité et de discrimination (5 mesures, 5 actions)
- **Axe 4** : Développer un ambitieux programme de recherche notamment par la création d'une fondation scientifique (AVIESAN) chargée de développer les projets avec les partenaires publics et privés (4 mesures, 7 actions).

■ **Mise en œuvre du PNNS et du PO**

Les plans sont mis en œuvre au niveau national sous la présidence du Pr Serge Hercberg (Université Paris XIII) pour le PNNS et du Pr Arnaud Basdevant (Université Paris VI) pour le PO. Une mission PNNS/PO placée auprès de la Direction générale de la santé assure la coordination, la cohérence et le suivi des plans. Au niveau régional, les Agences régionales de santé coordonnent la mise en œuvre des plans, dans le cadre des projets régionaux de santé.

■ **Premier comité de suivi commun PNNS/PO, le 6 octobre 2011**

Mme Nora BERRA, Secrétaire d'Etat chargée de la Santé, a installé le Comité de Suivi PNNS/PO. Cette instance élargie de concertation réunit les ministères (Santé, Sports, Education nationale, Alimentation et Agriculture, Cohésion sociale, Environnement, Economie et finances, Culture et communication, Recherche et enseignement supérieur, Intérieur et Outre mer, Justice, Ville), les agences et organismes de recherche (Inpes, InVs, HAS, INCA, ANSES, ANSM, Acsé, ANRU, INRA, INSERM), le CNA, le CSA, l'Alliance AVIESAN, les caisses de solidarité sociale (CNAM, CNAV, CNAF), les collectivités territoriales (AMF, ADF, ARF, RFVS-OMS), les opérateurs économiques (ANIA, Alliance 7, FCD, SCC, SNRC, CCC), la société civile (AFDN, CNOSF, USEP, UNSS, FNMF, associations de consommateurs et de personnes obèses) et 12 personnalités scientifiques. Il est réuni deux fois par an.

Ce comité est présidé par le Directeur général de la santé et coprésidé par les Présidents du PNNS et du PO. Ce premier comité de suivi fut l'occasion de présenter les plans ainsi que le lancement des premiers travaux. Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant les ministères et agences chargé d'assurer la coordination de la mise en œuvre des mesures des plans est prévu tous les 3 mois : le 1^{er} aura lieu le 22 novembre 2011.